

Synthèse Axe 1

Conquêtes, affirmations de puissance et rivalités

Comment la puissance s'affirme-t-elle et évolue-t-elle dans les nouveaux espaces de conquête ?

Des espaces entre conquête, affirmation de puissance et quête de régulation.

Des espaces au cœur des conflictualités modernes et à venir.

I. L'humanité à la conquête de nouveaux espaces (*Frontiers*)

Les sociétés humaines se sont très tôt **projetées en mer avant de réaliser leurs premiers pas dans l'atmosphère et au-delà.**

- Les moteurs de ces aventures furent et restent **l'exploration** (scientifique), **la recherche de nouvelles ressources** et **l'affirmation d'une puissance.**
- En mer comme dans l'espace, la volonté de conquête n'est jamais loin de la volonté de découverte.

A. La conquête des espaces maritime : un éclat de l'épopée de l'humanité

Les espaces maritimes font l'objet d'une **exploitation humaine depuis au moins le paléolithique** si l'on en croit les découvertes archéologiques (art. de M. Philippe, « [Un état des connaissances sur la navigation préhistorique en Europe atlantique](#) », in *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 115, n°3, 2018. pp. 567-597, art. de F. Rosier, « [En mer de Chine, l'odyssée maritime des humains du paléolithique](#) », in *Le Temps*, 05/12/2020)

- **Espaces de circulation et de pêche**, les océans sont aujourd'hui convoités pour les **ressources fossiles**, notamment les hydrocarbures.
- Dans **une mondialisation** qui se nourrit d'une **DIT** géographiquement très éclatée, ils sont des lieux d'intense circulation de matières premières et de produits manufacturés (**maritimisation ; conteneurisation**).
 - ↳ Voir le site [Marine-Traffic](#) pour une étude en direct des routes maritimes ; voir aussi le **Chapitre de Géo. « Mers et océans : au cœur de la mondialisation »**.

B. La conquête spatiale : une histoire récente

L'espace extra-atmosphérique n'est accessible aux hommes que depuis la seconde moitié du XXe.

- **Espace de l'exploration scientifique** il est dès le départ **un enjeu géopolitique** pour les puissances qui y projettent leur **arsenal militaire** (fusée = missile), **leurs services d'espionnages** (satellites espions : voir [l'interview d'A. Lebeau dans Libération du 29/07/2007](#)) et leur **propagande idéologique** (voir l'histoire de [Sputnik 1 dans la presse de 1957](#)).
- La période de la guerre froide et sa « **course à l'espace** » marque l'apogée de cette conquête de l'espace proche (**manuel p.28-29**).
 - ↳ Voir l'émission de [La méthode scientifique](#), « [CNES : 60 ans d'ambitions spatiales](#) », du 13/01/2022 qui revient l'histoire spatiale française.
- Au XXIe, **l'industrie spatiale est en passe de se démocratiser** avec l'arrivée **d'acteurs privés** comme [Space X](#). La conséquence première est la **démultiplication des satellites artificiels** en orbites autour de la Terre. Ces derniers sont devenus indispensables dans de nombreux domaines comme **les télécommunications** (**Iridium**) ou **la géolocalisation** (programme états-unien GPS ; européen Galiléo).
 - ↳ Voir le site [satmap.space](#) pour une visualisation en direct des survols des satellites en orbite terrestre.

II. Affirmer sa puissance sur mer et dans l'espace (Territorialisation)

La capacité de se déployer de se déployer sur les océans et dans l'espace est à la fois **une manifestation et un instrument de la puissance d'un Etat**.

- Logique de **Hard power** par la recherche de supériorité technologique et des stratégies d'influence (**militarisation**).
- Logique de **Soft power** par l'exploitation des échanges économiques et des avancées diplomatiques en matière de régulation (voir **fiche 2**).
- Logique de **Smart power** par la publicité de chaque exploit.

A. Espaces de puissance économique / technologique

Il faut disposer de **capitaux économiques** (en 2020, la NASA disposait d'un budget de 60 milliards de \$; l'ESA de 14,4 milliards € - **doc.1, p.30**) et **d'un savoir-faire technologique** important pour être en mesure de s'y imposer.

- En retour, l'accès à ses territoires permet de **créer des richesses** et de **faire progresser la maîtrise technologique** (voir l'art. de la RTBF sur « [Ces 13 inventions créées lors de la conquête spatiale...](#) »).

Depuis la guerre froide, la conquête spatiale est **la vitrine première de la puissance technologique**.

- L'URSS et les Etats-Unis ont longtemps considérés que leurs succès dans ce domaine, auxquels ils donnaient un large écho médiatique, illustraient la supposée supériorité de leurs modèles respectifs.

B. Espaces de puissance militaire

L'espace maritime mondial reste le théâtre privilégié de la puissance militaire d'un Etat (thalassocratie) (manuel p.32-33).

- Les mers et océans sont le reflet de la **force de projection** avec l'appui de navires emblématiques comme les **porte-avions** ou silencieux comme les **sous-marins**.
 - ↳ Les **sous-marins nucléaires d'attaque (SNA)**, indétectables et endurants, sont une force de protection de renseignement et de projection de puissance.
- Les **sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE)** sont au cœur de la stratégie de **dissuasion nucléaire** depuis la guerre froide. Ils garantissent aux Etats qui en disposent la capacité de riposter à une attaque (« **capacité de seconde frappe** »).
 - ↳ Un missile balistique Trident D-5 embarqué sur les SNLE états-uniens a une portée de 12 000 km (8 000 km pour les M51 français).
- Les **drones militaires** de surface ou sous-marins permettent d'étendre les missions de renseignement, de surveillance...
 - ↳ Partenariat de l'entreprise Thales avec la marine française autour du [projet Auss](#).

L'accès à l'espace reste cependant un marqueur de puissance ce qui explique la « martialisation » de l'espace.

- Naissance de l'*United State Space Command* -**USSPACECOM**- et d'une **Space force** en 2019 ; du Commandement de l'Espace -**CDE**- en 2019 et de l'**Armée de l'air et de l'espace** en 2020.
 - ↳ Voir l'art. d'I. Sourbès-Verger, « [Mythes et réalités de l'espace militaire](#) », Hermès, *La Revue*,

III. Les rivalités de puissance en mer et dans l'espace (Conflictualité)

La maîtrise des océans et de l'espace fait l'objet d'intenses rivalités entre Etats.

- La course à l'accès, la conquête puis à l'exploitation de ces territoires poussent les Etats à **avoir recours à l'espionnage ou aux transfuges**.
 - ↳ Ce fut le cas de **l'ingénieur des V2 allemandes W. Von Braun** récupéré par les Etats-Uniens à la fin de la Deuxième Guerre mondiale avant de prendre la tête du programme Apollo.

A. La militarisation des océans : vers un basculement géopolitique ?

La première puissance navale globale (**thalassocratie**) a été le **Royaume-Uni** qui dominait le monde grâce à ses marines marchandes et militaires au XIXe (**première économie-monde**).

- En 1890, l'amiral et stratège états-unien **A.T. Mahan** développe le concept de **Sea power** soulignant que la suprématie sur les mers est la base de la puissance de l'Empire britannique.

Dépassé par les **Etats-Unis** dès le milieu du XXe, ces derniers exercent aujourd'hui une **hégémonie sur l'ensemble des océans du globe**.

- Avec les USA on observe un basculement stratégique « **d'une puissance à la mer, à une puissance depuis la mer** ».
- L'US Navy c'est aujourd'hui plus de 300 bâtiments, 1 000 avions, 300 hélicoptères et 347 000 marins répartis en 7 zones de commandement naval
 - ↳ Voir l'art. de P. Leymarie, « [L'US Navy, maîtresse des eaux](#) », in Le Monde diplomatique, août 2021).

La Chine et sa marine engage d'importants investissements pour tenter de rattraper son retard.

- La marine chinoise comptabilisait aujourd'hui plus de 350 bâtiments officiels et le double en prenant en compte des bateaux militaires déguisés en garde-côtes et la « milice navale ». **Cette armada répond aux ambitieux régionales de souveraineté chinoise** mais aussi à sa **stratégie de projection**
 - ↳ Voir le projet du « collier de perles » - voir [l'interview d'A. Sheldon-Duplaix dans la revue Capital de septembre 2021](#).

B. L'espace : enjeux d'un monde multipolaire / apolaire

L'exploration spatiale a longtemps été dominée par les Etats-Unis et l'URSS.

- **Les Européens** ont contesté de duopole via la création de l'**Agence spatiale européenne (ESA)**, qui demeure toutefois un acteur de second plan, un partenaire des deux acteurs majeurs.
 - ↳ **Le lanceur Ariane** (V4, V5) reste un succès technologique et commercial des années 1980 au début des années 2000.

Depuis les années 2000, **la Chine** et **l'Inde** investissent massivement afin d'affirmer leur nouveau statut par le biais d'exploits spatiaux (rover martien chinois **Zhurong** en 2021 ; sonde martienne indienne **Mars Orbiter Mission -MOM-** en 2014).

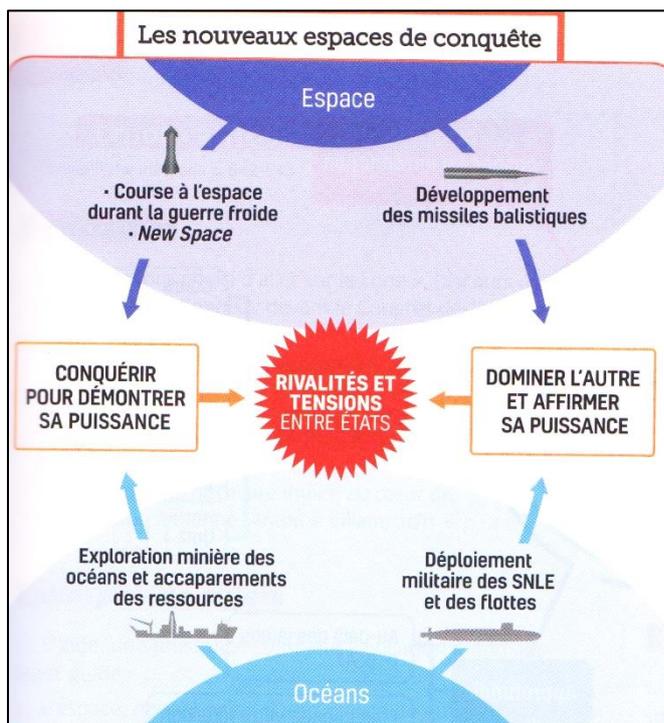
- L'Inde entend, par exemple, rappeler aux 2 puissances nucléaires qui l'entourent, la Chine et le Pakistan, qu'elle possède une indépendance totale, notamment avec un système de navigation par satellite opérationnel pouvant guider des missiles, des troupes au sol, ...

Dans les pays occidentaux, **la tendance est plutôt à un désengagement partiel de l'Etat** de la conquête spatiale au profit des acteurs privés du **New Space** (Space X ; Blue Origin ; Rocket Lab ; ...), nouveaux « **pionniers** ».

- Cette privatisation est loin d'être totale puisqu'il s'agit surtout de **partenariats public-privé**.
 - ↳ SpaceX dépend des commandes passées auprès de la NASA
 - ↳ Les coûts importants et la complexité technique des missions et opérations spatiales rendent nécessaire un certain degré de coopération à toutes les échelles.

Conquêtes, affirmations de puissance et rivalités (Fiche 1)

(Docs tirés du manuel HGGSP Belin, coll. A. Doustaly, 2020, p.47)



Au-delà des jalons

• En raison des contraintes techniques qu'elles imposent, les capacités de projection maritime ou spatiale sont un critère pertinent d'évaluation de la puissance. Depuis le xx^e siècle, l'opposition entre puissances maritimes et puissances continentales ne tient plus car toute puissance globale doit maîtriser les mers. Mais, selon le **théorème de Castex**, la mer seule ne peut dominer la terre, et l'espace devient un nouvel instrument de conquête à l'ère atomique. Océans et espace permettent d'exister par-delà son territoire. C'est notamment le cas des puissances secondaires comme la France, qui pratiquent la **stratégie « du faible au fort »** (P.-M. Gallois).

• Après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis s'affirment en thalassocrator dans le but de sécuriser leurs intérêts à l'échelle mondiale. Depuis 1982, la conférence de Montego Bay encadre la territorialisation des zones côtières. L'abandon du principe de *Mare liberum* favorise, dans un monde multipolaire, la compétition entre puissances, y compris émergentes. D'instrument de conquête, l'océan devient aussi objet de conquête, notamment sur les nœuds géopolitiques que sont les détroits et canaux.

• À son tour, l'espace est convoité non seulement pour ce qu'il représente mais aussi désormais pour ses ressources : les États-Unis consolident leur avance en s'appuyant sur les investisseurs privés du **New Space Age**. La faible réglementation favorise une conquête anarchique qui révèle l'évolution vers un **monde apolaire**, sans État dominant, dans lequel les puissances ne parviennent pas à s'entendre.

Pour enrichir votre réflexion

► Le théorème de Castex

« L'influence d'une puissance de la mer dans les grandes crises de ce monde est fonction de la force aéroterrestre qu'elle est capable de déployer, et l'influence d'une puissance de terre se mesure aux mêmes moments à la force aéronavale qu'elle peut jeter dans la balance. »
Théories stratégiques, 1929.

L'amiral Raoul Castex (1878-1968) était un expert en stratégie navale. Il a contribué à la construction d'une école de géopolitique française. Il définit le premier la nécessaire complémentarité entre les armes, le rôle central des sous-marins et de l'arme atomique dans la dissuasion.

► Pierre-Marie Gallois et la stratégie « du faible au fort »

Général de brigade français, Pierre-Marie Gallois (1911-2010) est l'auteur du premier traité de stratégie nucléaire (*Stratégie de l'âge nucléaire*, 1960). S'inspirant des travaux de Castex, il fonde la doctrine française dite « du faible au fort » qui consiste, pour une puissance de second rang, à se doter d'armes capables de causer des destructions inacceptables chez un adversaire plus puissant.

► Peter Teets et le **New Space Age**

« La puissance spatiale représente aujourd'hui un avantage asymétrique décisif pour le gouvernement américain, en particulier pour les organismes militaires et de renseignement »
Espace et sécurité nationale au XXI^e siècle, 2006.
Sous-secrétaire d'État aux forces armées aériennes américaines, Peter B. Teets (né en 1942) est le principal artisan de l'intégration des activités spatiales militaires et civiles, publiques et privées, qui ont permis l'entrée dans le **New Space Age**.

► Robert Kaplan et le monde apolaire

« La compétition entre l'Inde et la Chine suggère que l'océan Indien se situe là où les grandes batailles du XXI^e siècle se joueront [...]. Les États-Unis, de leur côté, joueront un rôle de puissance stabilisatrice dans cette région nouvellement complexe. »

« Power Plays in the Indian Ocean », *Foreign Affairs*, 2009.

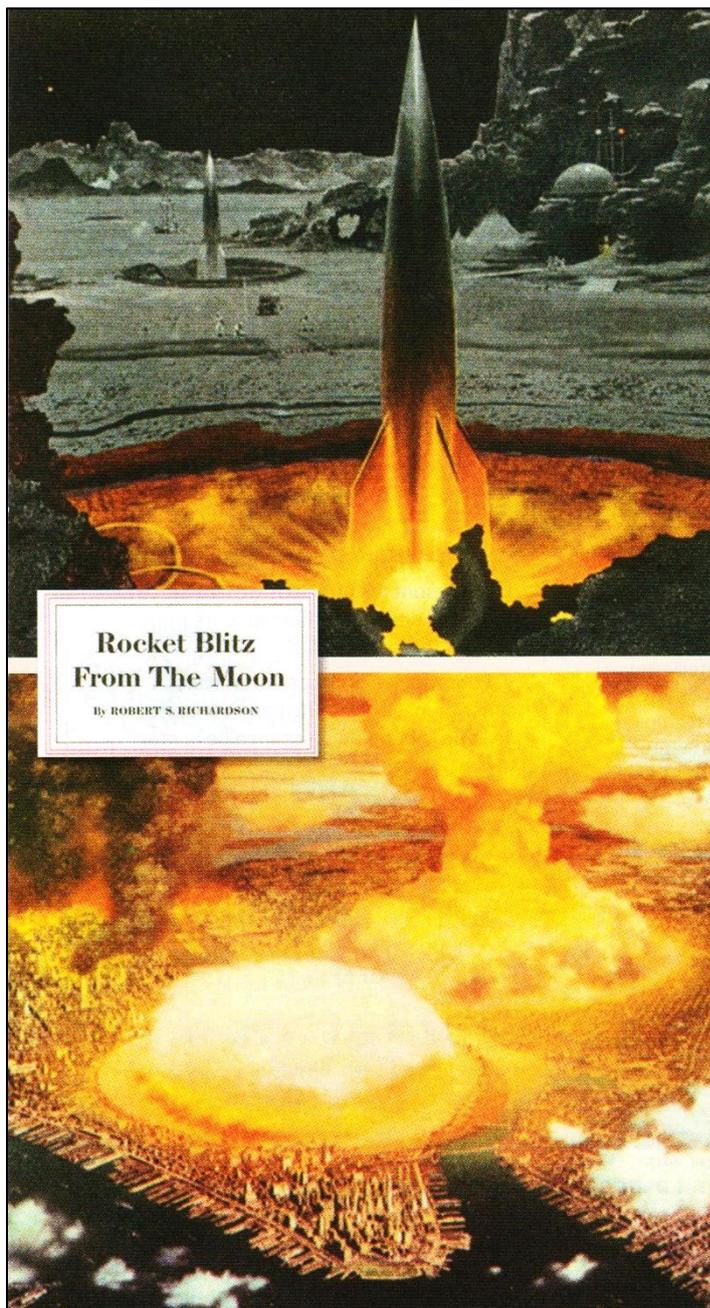
Journaliste et politiste américain, Robert D. Kaplan (né en 1940) a théorisé dès 1994, dans son ouvrage *The Coming Anarchy*, la fin de l'ordre américain et le retour de l'affrontement des puissances dans un monde apolaire. Ses thèses sont controversées mais nourries par l'expérience de terrain.

De nouveaux espaces de conquête régulés (Fiche 2)

| Régulation des océans | | Régulation de l'espace |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Antiquité occidentale : droit romain de la mer considérée comme <i>res communis</i> (chose commune). - 1609 : H. Grotius (avocat protestant hollandais) développe la notion de <i>Mare liberum</i> dans sa <i>Dissertation sur la liberté des mers</i> (défendre l'idée que les mers sont des territoires internationaux). | <p>Liberté de navigation</p> | <p>Les « Cinq traités des Nations unies relatifs à l'espace » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1967 : « Traité sur l'espace extra-atmosphérique » qui pose les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace et des astres. - 1968 : « Accord de sauvetage » qui se rapproche du droit de la mer en matière de sauvetage et de restitution des objets lancés. - 1972 : « Convention sur la responsabilité » qui délimite les responsabilités internationales pour les dommages causés par des objets spatiaux. - 1976 : « Convention d'enregistrement » chargée de l'immatriculation des objets mis en orbite. - 1979 : « Accord sur la Lune » qui régit les activités des Etats sur la Lunes et autres astres. |
| <ul style="list-style-type: none"> - 1635 : J. Selden (juriste britannique) répond à H. Grotius dans son ouvrage <i>Mare Clausum</i> (défendre la souveraineté anglaise face aux prétentions hollandaises). - 1982 : Signature de la Convention des Nations Unies pour le Droit de la Mer (CNUDM) aussi appelée <u>Convention de Montego Bay</u> = zonage de l'espace maritime et pacification des usages. <ul style="list-style-type: none"> ↳ ZEE jusqu'à 200 MN et problématique du plateau continental. ↳ Haute mer, hors souveraineté et sous l'autorité de l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM) = patrimoine commun de l'humanité. | <p>Territorialisation et gouvernance</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Accords qui datent de la période de la guerre froide (bipolarisation) et ne sont plus représentatif d'un monde multipolaire qui s'ouvre à l'espace (Chine, Inde, ...). - Course à la privatisation non intégrée à ces traités (2015 et le « <i>Space Act</i> » qui autorise l'exploitation privée des ressources spatiales = unilatéralisme). - Militarisation de l'espace. |
| <ul style="list-style-type: none"> - Conflits d'interprétation des zonages de la CNUDM. - Course à la territorialisation (Mer de Chine méridionale). - Etats non-signataires comme les USA. - Militarisation des océans | <p>Limites à la régulation</p> | |

Faut-il craindre la militarisation de l'espace ?

(Docs tirés du manuel HGGSP Te, Nathan, 2020, ss. dir. S. Cote, p.54-55)



1 New York attaqué depuis la Lune ?

« Lorsque les missiles interstellaires seront au point, il sera possible de voler jusqu'à la Lune. Qui sera le premier à y parvenir ? Le voyage retour sera-t-il une attaque sur les États-Unis ? » (chapeau de l'article illustré par ces images).

Robert S. Richardson, « Un tir de roquette depuis la Lune », article illustré par Chesley Bonestall paru dans le magazine américain *Collier's* le 23 octobre 1948.

2 Le traité de l'Espace

Les États parties au présent Traité, s'inspirant des vastes perspectives qui s'offrent à l'humanité du fait de la découverte de l'espace extra-atmosphérique par l'homme ; reconnaissant l'intérêt que présente pour l'humanité tout entière le progrès de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques [...]; s'engagent à ne mettre sur orbite autour de la Terre aucun objet porteur d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive, à ne pas installer de telles armes sur des corps célestes et à ne pas placer de telles armes, de toute autre manière, dans l'espace extra-atmosphérique. Tous les États parties au Traité utiliseront la Lune et les autres corps célestes exclusivement à des fins pacifiques. Sont interdits sur les corps célestes l'aménagement de bases et installations militaires et de fortifications, les essais d'armes de tous types et l'exécution de manœuvres militaires.

Accord international conclu sous l'égide de l'ONU à l'initiative des États-Unis et de l'URSS le 27 janvier 1967.

**Le point de
vue juridique**

3 Assurer une « défense active »

Des satellites espionnés, brouillés, ou encore éblouis ; les moyens de gêner, neutraliser ou détruire les capacités spatiales adverses existent et ils se développent : nous le savons, l'ombre de la menace est bien réelle. À cette arsenalisation¹ rampante de l'espace, s'ajoutent les risques liés à la démocratisation de l'accès à l'espace, le *New Space*. Je pense notamment aux entreprises de la Silicon Valley qui s'emparent de l'espace, parfois au mépris de l'autorisation des États dont elles relèvent. [...] L'espace ne doit pas devenir un nouveau Far West. Il est nécessaire que les États soient en mesure de maîtriser les risques. Pour cela, disposer d'une défense spatiale renforcée est absolument essentiel. Car c'est de notre indépendance qu'il s'agit. C'est notre liberté d'appréciation, d'accès et d'action dans l'espace qui est en jeu. [...] Un grand commandement de l'espace sera créé le 1^{er} septembre pour appréhender les questions spatiales militaires à l'aune des ruptures stratégiques, nous doter d'une doctrine des opérations dans l'espace, et mettre en œuvre nos moyens spatiaux. [...] Nous pourrions organiser notre défense active. Et là, je veux être précise : la défense active, cela n'a rien d'une stratégie offensive, ce dont il s'agit, c'est d'autodéfense. C'est, lorsqu'un acte hostile a été détecté, caractérisé et attribué, pouvoir y répondre de façon adaptée et proportionnée, en conformité avec les principes du droit international. Si nos satellites sont menacés, nous envisagerons d'éblouir ceux de nos adversaires. Nous nous réservons le moment et les moyens de la riposte : cela pourra impliquer l'emploi de lasers de puissance déployés depuis nos satellites ou depuis nos nano-satellites patrouilleurs.

Florence Parly, Ministre française des Armées,
discours prononcé à Lyon le 25 juillet 2019.

1. Militarisation.

Le point de vue
officiel français

4 Technologie militaire et technologie spatiale

Le point
de vue d'un
géopoliticien

L'espace extra-atmosphérique s'est désormais pleinement imposé comme un élément essentiel des opérations militaires modernes. En 2015, année de « pic opérationnel » pour les armées françaises, le CIE¹ soulignait que 100 % des missions militaires nationales avaient utilisé le GPS, que ce soit dans le milieu maritime, terrestre ou aérien, tandis que 67 % des armements tirés l'avaient été sur coordonnées, ciblant des objectifs localisés à l'aide de 42 000 images satellitaires. Pour les armées occidentales dans leur ensemble, le levier spatial est le gage d'une certaine asymétrie technologique positive [...]. Cependant, en augmentant leur dépendance envers le milieu extra-atmosphérique, ces mêmes armées encouragent aussi leurs concurrents à cibler spécifiquement la source de cette asymétrie pour la neutraliser, la dégrader ou la détruire.

Olivier Zajec, « Il faut surveiller notre nouvelle frontière, l'espace », *L'Opinion*, 8 janvier 2018.

1. Créé en 2010, le « Commandement interarmées de l'espace », rebaptisé « Commandement de l'espace » en 2019, est l'organisme français chargé d'assurer la défense spatiale du pays.



5 Les progrès des missiles anti-satellites

En janvier 2007, la Chine est parvenue à détruire, avec un missile tiré du sol, un de ses satellites météorologiques hors d'usage.

Chappatte, « La Chine détruit un satellite », 10 avril 2007.